

N° 7/2.10

RAPPORT-PREAVIS N° 38/11.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ETUDE DE L'AVANT-PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN SOUS LES QUAIS - REPONSE A LA MOTION DU GROUPE RADICAL "POUR LA REALISATION D'UN PARKING SOUTERRAIN AU PARC DES SPORTS"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Dominique-Anne KIRCHHOFER, Florence MAGES, de MM. Frédéric AMBRESIN, Mathieu BORNOZ, Adrien BUSCH, Cedric FAVRE, François LLAVADOR, Jean-Marc PASCHE et du président-rapporteur soussigné, Christian SCHWAB.

Elle s'est réunie le lundi 19 novembre 2009 à la salle des Pas Perdus et le 15 décembre 2009 à la salle des Commissions de l'Hôtel-de-Ville.

Elle remercie Mme Sylvie MOREL-PODIO, MM. Frédéric JOMINI et Yves PACCAUD, municipaux, ainsi que Mme Lilli MONTEVENTI WEBER, Cheffe du service ATD2 et M. Julien LOVEY du Bureau CITEC, qui a établi le rapport relatif à l'étude sur la politique de stationnement public pour la ville de Morges, pour leur disponibilité et les explications claires et détaillées qu'ils et elles nous ont fournis.

1 PREAMBULE

Le préavis a pris la forme d'un rapport-préavis, car en plus de la demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.-, il avait aussi pour but de répondre à la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

Il comporte un rappel exhaustif des objectifs et enjeux de la politique de stationnement, ainsi qu'une synthèse des principaux résultats de l'étude de politique du stationnement public du Bureau CITEC susmentionné.

Le rapport analyse les divers pôles d'attraction de la ville et les places de parc à disposition des automobilistes qui désirent s'y rendre soit pour des achats, la consultation de médecins ou de divers services, etc., ainsi que le tourisme. Il propose des solutions pour améliorer l'offre de stationnement sous la forme de quatre variantes et une sous-variante (pour la N° 2).

La Municipalité a étudié ce rapport et retenu la variante N° 3, intitulée "Grand parking sous les quais". Son choix s'est porté sur cette variante, car elle permet à la fois de répondre à un besoin de places de stationnement facilement accessibles à proximité du pôle dénommé "Hypercentre", tout en libérant les places actuelles en surface, afin de permettre un aménagement du quai Lochmann d'où le trafic automobile serait exclu. Cette variante permet également de supprimer le trafic de transit de la rue Louis-de-Savoie, hormis les transports publics et les véhicules de service. Tous ces objectifs seront concrétisés par le prochain "Plan des circulations" qui devrait être soumis au Conseil communal en 2010.

2 TRAVAIL ET REFLEXIONS DE LA COMMISSION

Motion pour "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

La commission a rapidement conclu que le second objectif du rapport-préavis n'avait plus de raison d'être du fait que la motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports" a été retirée en séance du Conseil communal d'octobre 2008 déjà. La conclusion N° 3 du préavis peut dès lors être supprimée.

Octroi d'un crédit de CHF 150'000.- pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais.

La commission a longuement débattu sur les quatre variantes qui figurent dans le rapport CITEC, avec les avantages et inconvénients de chacune, bien que dans le cadre ce préavis, il ne lui appartenait pas de se prononcer sur le choix fait par la Municipalité de retenir la variante N° 3. A l'évidence, la solution retenue est logique. Il ne faut toutefois pas la considérer comme la meilleure, mais comme la moins mauvaise !

La commission n'a donc pas voté sur le choix de la variante, mais on peut retenir qu'une majorité des membres trouvait le choix judicieux, bien que certains eussent peut-être préféré un parking souterrain au Parc des Sports. Elle regrette cependant que la Municipalité n'ait pas commencé par l'adoption du "Plan des circulations", avant de réaliser une étude sur l'implantation d'un nouveau parking.

La suite de la discussion s'est cristallisée sur les points qui, selon les membres de votre commission, devront nécessairement être traités dans le cadre de l'étude du parking sous les quais, pour répondre par avance aux questions que se poseront les commissaires qui seront nommés pour préavis sur le crédit de construction du futur parking.

- *La capacité du parking (projetée à 240 places)*

Certains commissaires ont déploré l'option imposée par le Canton de conserver le statu quo pour le nombre global de places de parc, voire le diminuer. En effet, la ville se développe. De nouveaux quartiers vont se construire, ce qui implique une augmentation de la population, qui à son tour entraîne également de nouveaux "visiteurs". De nouvelles surfaces commerciales ou tertiaires en projet rendent nécessaires des places supplémentaires, faute de quoi, les parkings seront saturés par les employés de ces nouvelles entreprises et les chalands, qui ne pourront plus parquer à proximité et s'en iront vers les centres commerciaux extérieurs. Ce n'est pas véritablement la solution pour maintenir les commerces en ville. Le fait qu'un privé montre son intérêt pour du PPP ne fait qu'étayer cette thèse.

La commission s'étonne que le rapport-préavis compare les problèmes de Morges à ceux de villes comme Genève, Lausanne, Berne et Bâle, alors que leurs tailles respectives ne sont pas du même ordre de grandeur.

La commission propose tout de même que l'étude porte sur la réalisation d'un parking de 240 places, mais qu'elle chiffre également les coûts pour 340 places, voire plus si possible (extension maximale possible, travaux en 2 étapes).

- *Impact de la construction du parking sur les flux de circulation (Plan des circulations)*

L'étude devra non seulement porter sur le trafic induit par le futur parking, mais également sur les "dommages collatéraux" engendrés.

Ce que l'on sait du projet de Plan des circulations de Morges, c'est que la Municipalité entend supprimer le transit des véhicules par la rue Louis-de-Savoie, à l'exception des transports publics et véhicules de service. La conséquence est le passage de la rue des Charpentiers à un trafic de transit à double sens, mais à deux voies (une dans chaque sens). Le trafic tant d'Est en Ouest que dans le sens contraire passera ainsi de 3 à 2 voies dans chaque sens avec pour conséquence un engorgement programmé. La Municipalité prétend que cela peut fonctionner avec un axe Nord amélioré, soit le passage du trafic lourd par les avenues de Marcelin, Jean-Jacques Cart et Peyrolaz. La commission reste perplexe par rapport à ce point qui soulève de nombreuses interrogations et elle se réjouit de prendre connaissance des éclaircissements qui seront apportés par le Plan des circulations.

- *Réalisation d'un parking complémentaire à l'avenue des Pâquis (Ancien hôpital?)*

La perte des places de stationnement au droit des quais "devrait" être compensée par la réalisation à futur d'un parking au niveau de l'EMS des Pâquis. L'étude qui fait l'objet du préavis devra répondre aux trois questions suivantes : la nécessité de la réalisation de ce parking complémentaire, dans quel délai et son coût approximatif. Il faut juste rappeler que la Commune n'est pas propriétaire des lieux et que cela pourrait poser problème si la vue des propriétaires actuels ou futurs est divergente.

- *Avantages d'un parking sous les quais par rapport à un parking au droit du Parc des sports*

Bien que l'idée d'un parking souterrain sous les quais ne soit pas nouvelle, la Municipalité a toujours montré (jusqu'à ce préavis) sa préférence pour un parking souterrain au Parc des Sports. L'étude qui a donné naissance à la présente demande de crédit a mis en avant la variante des quais pour les raisons déjà évoquées dans le rapport et le préavis, il n'y a donc pas lieu de les rappeler.

Un élément nouveau apparaît toutefois dans le préavis, c'est l'intérêt montré par un partenaire privé pour un parking situé sous les quais, ce qui permettrait à la Municipalité d'établir un partenariat public privé (PPP).

Sans remettre en cause le choix de la variante, la commission souhaiterait tout de même trouver une réponse dans l'étude proposée sur la différence des coûts entre un parking au Parc des Sports ou les quais, l'incidence d'un PPP sur ces coûts et celle des oppositions sur le délai de réalisation. Il ne faut pas perdre de vue que celles-ci risquent d'être plus nombreuses et virulentes pour le parking sous les quais qu'au Parc des Sports.

- *Un parking sous les quais à une trémie d'accès (entrée et sortie) du côté du Temple ou à deux trémies (simples ou doubles) ?*

La variante retenue par la Municipalité, sur la base de l'étude CITEC, propose un parking à deux entrées (Est et Ouest). Pour des raisons de coût et de desserte davantage nécessaire du côté Est, il serait judicieux que l'étude porte sur les deux variantes citées en titre, tout en tenant compte du futur Plan des circulations.

- *Mesures d'accompagnement : gestion des places disponibles dans les parkings publics de la Ville de Morges par des panneaux électroniques aux points stratégiques.*

Pour éviter un trafic inutile de véhicules à travers la ville, à la recherche de places de stationnement disponibles, la commission souhaite que l'étude intègre aussi les coûts engendrés par la gestion électronique des places disponibles dans les parkings publics.

- *Partenariat public privé (PPP)*

La commission souhaite que l'étude proposée expose de manière détaillée les modalités du PPP. Elle devra aussi renseigner le Conseil communal sur le nombre de place qui seront à disposition du partenaire privé et, par conséquent, soustraites aux usagers "publics".

3 CONCLUSION

La commission a voté à l'unanimité la prise en considération du préavis et propose aux membres du Conseil d'accorder le crédit demandé. Elle souhaite toutefois que les vœux formulés ci-dessus soient pris en considération dans le cahier des charges de l'étude.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 3 ans, à raison de CHF 50'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Christian Schwab